

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

- En application des dispositions de la Loi 23-12 du 05/08/2023 qui définit les règles générales relatives aux marchés publics et aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public,

La commune de OUED EL MA informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales N° 06/2025 paru dans les quotidiens nationaux en date du 26/08/2025 et 27/08/2025 et les journaux électronique date du 28/08/2025 et 31/08/2025 relatif à : **REALISATION 500 ML DE FORAGE A OUED EL MA**

Que la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres a retenu les offres suivantes :

Entreprise retenu	NIF	Note technique	Montant proposé (DA/TTC)	Montant corrigé (DA/TTC)	Délai de Réalisation	Observations
BELAGHEMAS FATEH ENTREPRISE GRAND TRAVAUX PUBLIQUE ET HYDRAULIQUE 'TRAVAUX ELECTRICITE ET GAZ 'TRAVAUX FOURETS ET BATIMENTS ET TOUTES CORPS D'ETAT YABOUSSE KHENCHELA	18340070004116000000	80/80	29.676.220.00	29.676.220.00	HUIT (08) MOIS	MOINS DISANT

Conformément à l'article 82 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les soumissionnaires qui contestent le choix opéré par le service contractant peuvent introduire un recours dans les **dix (10) jours** qui suivent la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP, auprès du COMMUNE DE OUED EL MA

OUED EL MA LE

Le P/APC